RIVA.COM
Société par actions simplifiée au capital de 43 272 euros
Siège social : 10 quai Armand Considère, 29200 BREST
413 425 281 RCS BREST
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DU 1er AVRIL 2026

-EXTRAIT DU PROCES-VERBAL-

[...]

PREMIERE DECISION – CONSTATATION DE LA DEMISSION DE LA PRESIDENTE

La Collectivité des Associés prend acte de la démission, par lettre en date du 30 mars 2026, de la société GROUPE TELEGRAMME, une société par actions simplifiée au capital de 12 418 704,80 euros, ayant son siège social 7 voie d'accès au Port - 29600 Morlaix et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Brest sous le numéro 487 661 654, de son mandat de Présidente de la Société.

En conséquence, la Collectivité des Associés prend acte que la démission de la société GROUPE TELEGRAMME est effective à compter de la date des présentes et lui donne quitus entier et définitif pour sa gestion.

La Collectivité des Associés remercie la Présidente sortante pour l'exercice de son mandat.

DEUXIEME DECISION – NOMINATION D'UNE NOUVELLE PRESIDENTE EN REMPLACEMENT DE LA PRESIDENTE DEMISSIONNAIRE

Au regard de ce qui est précédemment exposé, la Collectivité des Associés décide de nommer en qualité de Présidente, à compter de la date des présentes, la société OC GROUP, une société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 6 rue du Sous-Marin Vénus - ZAC de Keroman - 56100 Lorient, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Lorient sous le numéro 989 427 620, en qualité de nouvelle Présidente.

La société OC GROUP est nommée pour une durée de deux ans, renouvelable, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2028 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La société OC GROUP a d'ores et déjà manifesté son acceptation de ces fonctions de Présidente et déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

TROISIEME DECISION – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

La Collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent-procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original
OC GROUP
Représentée par Monsieur Hervé Favre

